

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

DATE de CONVOCATION
05 AVRIL 2018

DATE d'AFFICHAGE
16 AVRIL 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	35

L'an deux mille dix-huit,

le 10 avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Michochène à Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel CRIAUD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY.

Etaient Absents Excusés : Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Bruno LE BORGNE, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Maryvonne TATARD.

Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Maryvonne TATARD donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Marie LABESSE a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°55-2018 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines, propose d'apporter une modification au tableau des emplois dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Cette modification porte sur le service TIC réorganisé en 2016. Après deux années de mise en œuvre, un bilan a pu être dressé et démontre que l'expérimentation est satisfaisante et que cette nouvelle organisation est définitive. C'est pourquoi, il est proposé de supprimer l'emploi d'Animateur Cyber, vacant depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il est précisé que cette modification présentée devant le Comité Technique le 13 mars 2018 a reçu un avis favorable.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** l'emploi d'Animateur Cyber,
- **APPROUVE** cette modification à apporter au tableau des emplois de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne,
- **FIXE**, en conséquence, le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 13/04/18

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-Président,

Michel CRIAUD

